



camtel

## AVIS DE CONSULTATION

N° 001 /AC/DG/CIPM/CAMTEL DU 28 AOUT 2018

### ARTICLE 1er - OBJET ET FINANCEMENT

Le Directeur Général de CAMTEL, lance la présente consultation pour la fourniture de 10 000 dispositifs de suspension DS pour câble aérien CAMTEL.

L'opération sera financée par le Budget CAMTEL exercice 2018 pour un montant prévisionnel de Quarante neuf millions (49.000.000) FCFA TTC.

### ARTICLE 2 - PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés camerounaises exerçant dans le domaine.

### ARTICLE 3 – ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être retiré auprès de la Direction des Achats et du Patrimoine, Sous-Direction des Achats sise au 6<sup>ème</sup> étage, porte 602 de la tour CAMTEL, Tél. (237) 222-23-40-65, 222-23-70-53 ; Fax : (237) 222-23-03-03 sur présentation d'un reçu de versement, pour frais d'achat de dossier, de la somme **non remboursable** de **25 000 FCFA (Vingt cinq mille FCFA)** dans le compte d'affectation spéciales (CAS) ARMP à la BICEC. Toute soumission devra comprendre ce reçu de versement.

### ARTICLE 4 – PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (1) original et six (6) copies respectivement marqués comme tels, devront parvenir à la Direction des Achats et du Patrimoine, Sous-Direction des Achats sise à la porte 602 du siège CAMTEL ou être déposées contre récépissé à l'adresse sus indiquée, au plus tard le 30/09/2018 à 13h heure locale.

Les enveloppes contenant les offres doivent être fermées. Elles seront placées à l'intérieur d'un pli extérieur hermétiquement fermé portant impérativement **la seule et unique mention** suivante :

« Consultation N° 001 /AC/DG/CIPM/CAMTEL du 28/08/2018 pour la fourniture de 10 000 dispositifs de suspension DS pour câble aérien CAMTEL.

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

Les offres chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) devront être déposées en 07 exemplaires dont un original et six copies.

**CAMEROON TELECOMMUNICATIONS**

B.P. : 1571 Yaoundé - Cameroun TELEPHONE (237) 222 234 065

Fax : (237) 222 230 303 Site Web : www.camtel.cm

N° Contribuable M 0998 0000 9853 S

## **ARTICLE 5 – OUVERTURE DES PLIS**

Les plis reçus seront transmis à la CIPM en vue du dépouillement le même jour à 14 h précises.

## **ARTICLE 6 – EVALUATION DES OFFRES**

L'évaluation se fera sur la base de critères éliminatoires et essentiels.

### **6. 1 : Critères éliminatoires**

- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié.
- Absence d'une pièce administrative
- Pièces non conformes (à régulariser dans les 48 heures)
- Marché antérieur non exécuté

### **6. 2 : Critères essentiels**

- Présentation générale de l'offre ;
- Conformité de l'offre aux spécifications techniques de la de mande de cotation.

## **ARTICLE 7 – ATTRIBUTION**

La Lettre commande sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre évaluée « la moins disante » et remplissant les conditions techniques et administratives requises et reprises dans le règlement de la consultation joint.

## **ARTICLE 8 – LETTRE DE SOUMISSION**

Les offres devront obligatoirement être accompagnées d'une lettre de soumission signée et timbrée au tarif en vigueur par le soumissionnaire faisant ressortir l'engagement de ce dernier à réaliser les prestations pour un montant et un délai précis.

## **ARTICLE 9 - : DELAI D'EXECUTION**

Le délai de livraison est de quarante cinq (45) jours maximum à compter de la date de notification de la lettre-commande.

### **Ampliations**

Camtel.cm (publication)  
CIPM  
ARMP (Publication)  
Archives.

 Yaoundé, le 28 AOUT 2018

**Le Directeur Général**



*Abeto Emame Davine*